

Aides personnalisées

Poursuite de l'action, ouverture de négociations ? Consultation de la profession



La situation change et nous amène à consulter la profession :

Lundi 9 février, l'Inspecteur d'Académie de Seine-Saint-Denis a annoncé en CAPD qu'il voulait rencontrer tous les syndicats pour discuter de la «sortie du gel des aides personnalisées».

Pourquoi avons-nous appelé au gel des aides personnalisées ?

Aujourd'hui 2651 enseignants du département se sont engagés à geler les Aides Personnalisées. Ils refusent de se rendre complices de la disparition des RASED et ils considèrent que ce dispositif ne répondra pas à la grande difficulté scolaire de certains élèves.

Ils revendiquent la création de postes supplémentaires pour travailler en petits groupes pendant le temps de classe, et le développement de tous les postes de réseaux. Seuls des maîtres spécialisés formés et travaillant en réseaux sont réellement à même d'aider ceux de nos élèves qui sont en grande difficulté.

L'aide personnalisée alourdit la journée pour des élèves alors peu disponibles et devient donc inefficace. Sans parler des difficultés d'organisation et de fonctionnement avec la multiplicité des emplois du temps des uns et des autres.

Pourquoi continuer ?

Le Ministère est passé de 3000 fermetures «sèches» en RASED à 1500. Cette première avancée s'accompagne de l'annonce de la non poursuite de cette politique dans les années à venir.

Face au maintien de la fermeture de 1500 postes de Rased, le SNUipp appelle les collègues à poursuivre le gel des AP.

Nous montrons ainsi notre détermination à défendre les postes de RASED, nous maintenons la pression sur le Ministère et nous continuons les expériences menées.

L'utilisation de ce temps en concertation par les enseignants prouve le bien-fondé de cette revendication que nous portons depuis de nombreuses années, pour améliorer la qualité des enseignements et les échanges entre les différents acteurs du système.

Le SNUipp demande au ministère la mise à

L'action intersyndicale menée dans le département nous a conduit à rencontrer l'Inspecteur d'Académie pour lui montrer (sans lui remettre) les motions des conseils de maîtres qui gèlent les AP et utilisent ce temps pour des concertations.

Lors de cette entrevue, l'Inspecteur d'Académie nous a réaffirmé sa volonté de ne pas sanctionner les collègues mobilisés dans cette action, et de poursuivre une «démarche d'ouverture». A ce jour, aucun collègue n'a subi de sanction. La discussion avec l'Inspecteur d'Académie semble pouvoir commencer.

Le gel des Aides Personnalisées permet de dégager un temps que les équipes utilisent dans l'intérêt de l'école (voir ci-contre et page 4).

plat des mesures prises, incluant le traitement de la difficulté scolaire et la question des rythmes de l'enfant, s'appuyant sur un véritable bilan de l'ensemble du dispositif. Il demande l'ouverture de négociations.

L'école publique a besoin de sérénité et de dialogue. Au SNUipp nous sommes prêts au dialogue et à la négociation et nous appelons les collègues à tenir bon pour que le rapport de forces nous permette de gagner du temps de concertation, des maîtres supplémentaires et le retour des postes de RASED.

Comment geler l'aide personnalisée ? Différentes stratégies :

Soit en temps de concertation :

- entre enseignants : c'est l'occasion de mise en commun de stratégies, de dispositifs, d'expériences, de pratiques pour aider les élèves dans leurs apprentissages.
- pour avoir des temps de rencontres avec les parents et les autres professionnels qui suivent les élèves.
- pour avoir des temps de formation à l'aide d'outils pédagogiques et d'interventions de formateurs.

Soit en expérimentations nouvelles :

Certaines équipes choisissent de prendre en charge tous les élèves en petits groupes permettant des activités différentes de celles menées en groupe classe. Activités qui peuvent aller des Arts plastiques ou autres activités culturelles, aux jeux de stratégies en passant par des jeux de langage ou des expériences de collaboration entre élèves...

Pourquoi du temps de concertation ?

Le Snuipp, depuis l'annonce de la disparition du samedi matin a proposé à la profession de se saisir de ce temps dégagé pour l'utiliser en temps de concertation. C'était le but de la motion «24 +3».

Cette demande n'a pas reçu d'écho auprès du ministre mais de nombreux collègues dans les départements, notamment dans le 93, se sont emparés de cette revendication.

Sur le territoire, l'aménagement de ces 60h a donné lieu à différentes interprétations de la part des recteurs. La quotité concertation-prise en charge des élèves peut aller de : «pas de concertation du tout» à 30 h de concertation. Cela place les enseignants dans des situations inégales d'un département à l'autre.

Dans le rectorat de Créteil, il nous a été imposé «54 h + 6 h», sans concertation avec les personnels ni avec les collectivités locales (utilisation des locaux).

La première période montre les limites et les difficultés du dispositif ainsi que son efficacité limitée aux enfants en difficulté passagère.

L'action de gel des AP, très suivie dans le département, doit donner lieu à l'obtention d'ouverture de négociations avec l'inspecteur et le recteur sur le temps de concertation.

Consultation

Ecole.....

Commune.....

1) Le SNU.ipp doit accepter de discuter avec l'Inspecteur d'Académie de la sortie du «gel des aides personnalisées» :

☐ OUI ☐ NON

2) Les conditions pour lever le gel des aides personnalisées. Classer dans l'ordre : 1 (plus important) à 6 (moins important) :

- ☐ Obtenir le retour à 26 h d'enseignement pour tous.
- ☐ Revenir au samedi matin travaillé.
- ☐ Refuser de travailler le mercredi matin.
- ☐ Obtenir une augmentation significative du temps de concertation à la place des 60 h d'aides personnalisées (aller jusqu'à 30 h de concertation, 30 h d'aides personnalisées).
- ☐ Retour de tous les postes RASED dans les RASED.
- ☐ Obtenir des maîtres supplémentaires.

Ces réponses sont

- ☐ individuelles
- ☐ le résultat d'une discussion dans l'école*.

*Nombre de participants :

Retour impératif avant le 10 mars

*A renvoyer à SNU.ipp 93,
Bourse Départementale du Travail
1 place de la Libération 93016 Bobigny cedex*